

# Comment Bienne est devenue une ville horlogère bilingue

**PASSÉ-PRÉSENT (6)** Bienne a longtemps été une ville germanophone. Mais au milieu du 19e siècle, une crise économique a incité les autorités à faire appel à des ouvriers horlogers du Jura.

PAR SABINE KRONENBERG



Le bâtiment qui abritait l'École d'horlogerie, ouverte en 1873, a ensuite été transformé et agrandi pour accueillir l'École d'ingénieurs de Bienne. MEMRÉG / STEFAN LEIMER

Le bilinguisme de Bienne est dû au développement économique de la ville, lorsque la cité s'est étendue, passant d'un village composé de quelques maisons dispersées à une ville fortifiée, puis finalement à une ville industrielle. En 1770, les villages voisins, devenus désormais et depuis longtemps déjà des quartiers de Bienne, ne se composaient encore que de quelques maisons individuelles éparpillées.

Bienne comptait alors moins de 1700 habitants, qui vivaient dans le petit quartier situé autour de l'église de la ville. Aujourd'hui, la capitale seelandaise compte un peu plus de

55 000 habitants. Cette croissance démographique est également étroitement liée au développement économique de la ville.

Alors qu'au début du 19e siècle, les anciens métiers d'art avaient encore le dessus au cœur des zones d'habitation, l'industrie du textile et du tréfilage a émergé hors les murs de la ville à partir des années 1850. L'énergie hydraulique nécessaire était produite par la Suze, véritable artère de la vie de la cité.

A l'origine, la Suze servait au transport, au drainage et à l'irrigation. Après sa canalisation, en 1829, on exploite de plus en plus l'énergie hydrau-

lique de la rivière d'abord pour les tréfileries, puis pour produire de l'électricité. Les canalisations ont également favorisé le drainage et l'urbanisation des territoires marécageux, autrefois régulièrement inondés au sud des limites des zones d'habitation.

## Fermeture d'entreprises

Alors que les industries textiles d'indiennes, qui se trouvaient dans les bâtiments qui abritent le Nouveau Musée de Bienne (ex-Musée Neuhaus) disparaissent progressivement, l'industrie horlogère et du tréfilage s'est fortement développée, l'horlogerie restant un pilier de l'économie bi-

ennoise. Le développement économique de la cité a connu sa première crise lorsque l'industrie du textile s'est arrêtée en 1842 sur le site de Bienne; les familles d'entrepreneurs ne voulant pas investir dans des innovations, toutes les entreprises textiles ont fermé leurs portes.

## Des chiffres qui ont triplé

Cette crise a conduit les autorités à faciliter «l'immigration» d'ouvriers horlogers du Jura en les exemptant de ladite «Einsassengeld» (redevance que les nouveaux arrivants devaient payer pour leur établissement). A partir de 1844, quelque 1700 horlogers francopho-

nes ont ainsi immigré à Bienne, transformant ainsi la cité, qui était jusque-là entièrement germanophone, en ville bilingue.

C'est en effet ainsi, grâce à l'arrivée de cette main-d'œuvre horlogère, qu'est né le bilinguisme à Bienne et que la population a commencé à se développer à une vitesse fulgurante. Durant les années qui ont suivi, le nombre d'habitants de Bienne a doublé, puis triplé et la production horlogère a transformé les ateliers en manufactures, puis a donné le jour aux premières grandes fabriques.

L'école d'horlogerie a été fondée en 1873, et le groupe Ome-

ga est né de l'atelier de Louis Brandt, fondé à l'origine à La Chaux-de-Fonds, en 1848. L'entreprise Jean Aegler, qui deviendra plus tard Rolex SA, fut, quant à elle, fondée en 1878.

Voilà donc comment Bienne est devenue la ville bilingue que l'on connaît.

## Passé-présent

Publiée toutes les trois semaines, cette série permet de jeter un regard rétrospectif sur l'évolution de certains éléments du paysage urbain de Bienne et de la région au fil du temps.

## Un nouveau resto au bord du lac

**NIDAU** Deux entreprises prennent leurs quartiers dans les locaux de l'ancien Lido afin de proposer une nouvelle expérience.

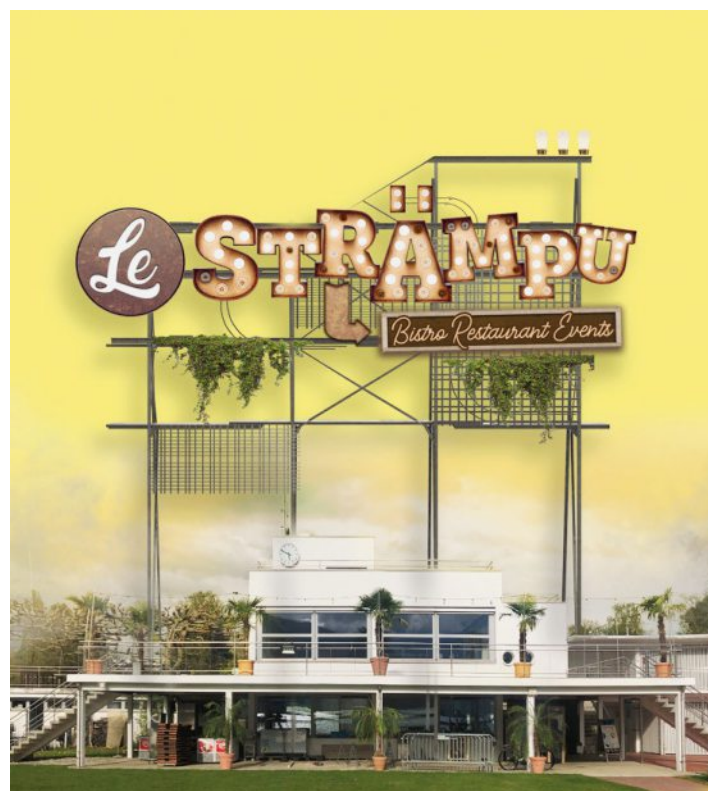
La société Deluxe Streetfood, basée à Orpond, et les Bernois de Mosaik Events s'associent dès demain pour proposer le nouveau restaurant «Le Strämpu» à la plage de Nidau, dans l'ancien Lido. «Un bâtiment magnifique qui appartient au patrimoine Bauhaus de la région. Nous voulons y apporter une énergie nouvelle», s'enthousiasme Claudio Maestretti de Mosaik Events. L'équipe derrière le projet entend pérenniser le lieu puisqu'elle prévoit déjà d'ouvrir pour les deux prochaines années. A la carte, des menus changeants. «Nous voulons proposer des semaines thématiques, afin de faire découvrir de nouveaux environnements culinaires. Nous commencerons

par des tacos, puis des sandwiches bao (réd: du pain cuit à la vapeur). De plus, nous allons nous fournir localement. La burrata vient de Bienne, par exemple», précise Claudio Maestretti.

Le Bernois avance qu'il tient à exploiter le local durant toute l'année: «Nous pourrions mettre la terrasse sur le toit à disposition pour des événements privés, comme des repas d'entreprises par exemple.»

Pour inaugurer les lieux, en plein week-end de fête des Mères, une assiette de risotto et une coupe de prosecco seront offertes aux dames, demain et dimanche. **JEB**

le-strampu.ch



Le Strämpu ouvre demain dès 12h. LDD

## 14 ans de prison pour assassinat

**NIDAU**

La Cour suprême du canton de Berne a alourdi la peine requise en première instance.

En juin 2016, un Erythréen a blessé son ex-partenaire de 24 coups de couteau, au visage, au bras et à la poitrine, en pleine rue, à Nidau. La femme de 37 ans avait été sauvée grâce à l'intervention de passants. L'enfant qu'elle portait au moment de l'attaque est décédé onze semaines plus tard.

Le prévenu, désormais âgé de 53 ans, avait été condamné à dix ans de réclusion en 2019 par le Tribunal régional

Jura bernois Seeland pour tentative de meurtre. Un verdict jugé insatisfaisant par l'accusation et la victime. L'affaire a donc été portée devant la Cour suprême du canton de Berne cette semaine. Etant donné la «cruauté particulière» de l'acte, le procureur général a demandé, mardi, une peine de 15 ans de prison, tout comme l'avocat de la plaignante. La défense a, pour sa part, plaidé pour une peine allégée à six ans. La Cour suprême a prononcé, hier à Berne, une peine de 14 ans d'emprisonnement pour assassinat. Le juge a estimé que l'accusé avait agi «sans scrupule» et que le Tribunal régional n'avait pas assez pris en compte les preuves présentées en 2019. **HAF-JEB**